

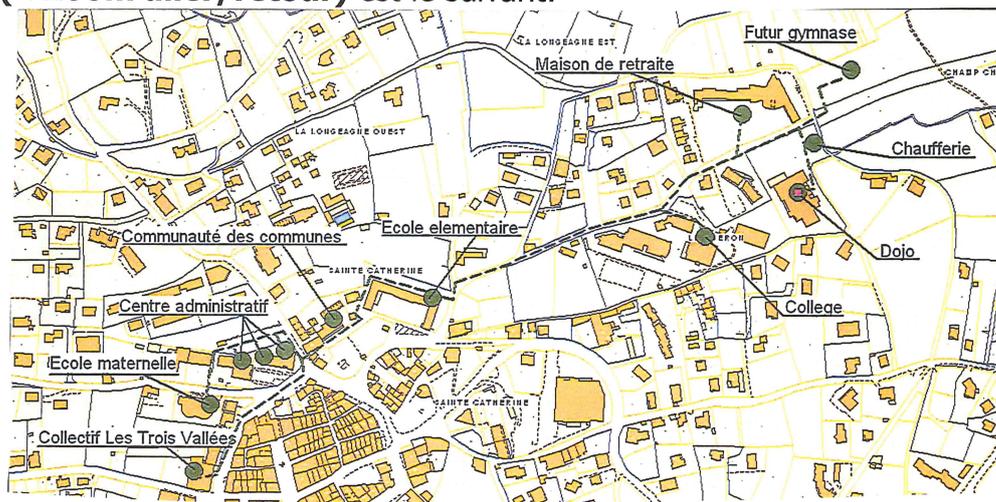
CREATION D'UN CHAUFFERIE ET D'UN RESEAU DE CHALEUR AU BOIS DECHIQUETTE SUR LA COMMUNE DE GUILLESTRE

Le projet de Guillestre

Suite aux études d'opportunité et de faisabilité réalisées à partir de début 2010, la commune a décidé par délibération du 11 février 2011, de se doter d'un réseau de chaleur bois énergie.

Ce réseau mis en service en septembre 2012, chauffe aujourd'hui 10 bâtiments de la commune: la maison de retraite Guil-Écrins, le futur gymnase du collège, le collège des Hautes Vallées, l'école primaire, la communauté de communes du Guillestrois, la mairie, la trésorerie, la Poste, l'école maternelle et la résidence des 3 vallées (26 logements). Le raccordement futur de la salle polyvalente est également prévu. L'OPH n'a finalement pas souhaité raccorder les deux bâtiments collectifs du Champ de Foire comme cela était prévu initialement.

La chaufferie est implantée place d'Italie (bâtiment chaudière et silo). Le **réseau souterrain de 600m (1 200m aller/retour)** est le suivant:



Chaque bâtiment chauffé est relié au réseau par une sous-station avec échangeur de chaleur, les fluides entre le réseau et le bâtiment chauffé sont séparés. Chaque client est donc dégagé de tout entretien de chaudière, il ne paie que les calories qu'il consomme.

Les **tarifs** de vente de l'énergie ont été votés le 5 avril 2012 par le conseil municipal. Ils se composent d'une part fixe (abonnement) de 63€ TTC par KW de puissance souscrite et d'une part variable de 0,05€ TTC par kWh consommé. Au total, pour les 10 bâtiments raccordés, la puissance souscrite totale est de 1 700 KW et la consommation de kWh est estimée à 2 millions de kWh par an.

L'étude de faisabilité menée en 2010 par la société ADRET a conclu à l'installation d'une **chaudière bois d'une puissance de 1 000 KW**. Pour les pointes de très grand froid et en cas d'incident, une **chaudière d'appoint fioul d'une puissance de 1 800 KW** vient en secours.

Le silo attenant à la chaudière a un volume utile de 130 m³ ce qui représente une livraison de 4 à 5 camions par semaine pendant le mois de janvier (période de chauffe intense).

La consommation annuelle est estimée à 700 tonnes de bois ce qui remplace une consommation de l'ordre de 240 000 litres de fioul. Par an près de **800 tonnes de CO² ne seront pas rejetées dans l'atmosphère.**

La commune a fait le choix de **gérer directement ce service public en régie**. Une régie à autonomie financière et un budget annexe spécifique et indépendant ont été créés. La commune assurera la gestion technique de l'installation et le suivi comptable et financier du service.

Quel est l'intérêt d'une chaufferie bois énergie ?

1) Intérêt local

Le bois est une ressource énergétique qui est abondante dans notre région. Un Plan d'Approvisionnement du Territoire (PAT) a été réalisé sur le Pays du Grand Briançonnais des Écrins au Queyras. Ce plan montre que la ressource forestière utilisable pour l'énergie ou l'industrie est d'environ 35 000 t par an. Ces ressources ont été calculées en tenant compte de la part de biomasse laissée en forêt qui permet la régénération des sols donc sans abimer ni réduire la forêt. On estime actuellement à 28 000 t par an le potentiel de bois, mal commercialisé, disponible pour l'énergie ou l'industrie du bois. Les plaquettes de bois énergie permettent de valoriser les chutes résultant des transformations des arbres en bois d'œuvre peuvent être valorisés en plaquettes. Elles sont aussi produites à partir de bois de faible valeur qui trouvent actuellement peu de débouché, ce qui rend leur prix attractif (environ 110 € la tonne livrée à la chaudière).

2) Intérêt économique

Bien que l'installation soit coûteuse : 1 720 000 € HT subventionnée à hauteur de 57% par le Conseil Régional (398 372€), l'Europe, fond FEDER (399 754€) et le Conseil Général (199.788€), l'économie annuelle réalisée sur les consommations des différents bâtiments démontre que le retour sur investissement est d'environ 5 ans.

En effet, le bois est une matière première qui est peu indexée sur le prix des énergies fossiles et son exploitation peu consommatrice en énergie, donc son prix reste plus stable contrairement au fioul qui suit le cours du baril de pétrole ...

D'autre part, dans la facture annuelle de chauffage au bois, l'amortissement de l'installation qui reste une part fixe représente 65% alors que l'achat du bois (combustible), part variable, représente 35%. Dans le cas d'une chaudière au fioul, l'amortissement représente 10% et l'achat du fioul part variable assujettie aux fluctuations du coût du baril de pétrole représente 90% de la facture. Ce qui n'est pas un gage de stabilité pour la facture !



3) Intérêt environnemental

Des études montrent que le bois est la plus intéressante de toutes les énergies en matière de rejets dans l'atmosphère. Le bois émet 4 fois moins d'équivalent CO2 dans l'atmosphère que le chauffage à l'électricité, 10 fois moins que le chauffage au gaz et 20 fois moins que celui du fioul (pour en savoir plus: <http://www.ademe.fr>).

4) Renforcement de l'emploi local

L'utilisation de plaquettes permet de maintenir et de développer l'activité économique autour de la filière bois (exploitation, broyage, stockage et livraisons).

FEDER fond européen
de développement régional



Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur



Hautes Alpes
Conseil Général